



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Participation de l'État à la régénération de la ligne Saintes-Beillant-Angoulême

Question écrite n° 32658

Texte de la question

M. Jean-Philippe Ardouin interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur la question du cofinancement de la régénération de la section ferroviaire Beillant-Angoulême (axe Saintes-Angoulême) Selon les informations dont M. le député dispose, le plan de financement de 28,8 millions d'euros, pour cette opération très attendue de régénération de la ligne est de 40,23 % pour l'État, 26,58 % pour la région Nouvelle-Aquitaine, 12,15 % pour le conseil départemental de la Charente-Maritime, 12,15 % pour le département de la Charente et 8,88 % pour SNCF Réseau. Or, à ce jour, il semblerait que l'Agence de financement des infrastructures de transports en France (AFITF) n'ait pas encore les autorisations d'engagements nécessaires à hauteur des 11,59 millions d'euros prévus pour pouvoir signer la convention. La région Nouvelle-Aquitaine, autorité en matière de transports, tient à ce que le chantier puisse aboutir au plus tôt et son exécutif semble disposé à faire l'avance de la part de l'État et signer la convention avec SNCF Réseau et les collectivités de la Charente-Maritime et de la Charente. Aussi, il lui demande sous quel calendrier l'Etat pourra être en mesure de confirmer sa participation financière afin de garantir aux usagers de la ligne Royan-Saintes-Angoulême un service public ferroviaire de qualité et à la région d'allouer ses crédits à d'autres chantiers comme celui des matériels roulants et de la rénovation des gares notamment.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Ardouin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32658

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 septembre 2020](#), page 6625

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)